

FICHE THÉMATIQUE

Accès à la formation et aux opportunités d'emploi



L'accès à la formation, aux études supérieures et à des environnements d'apprentissage de qualité sont des facteurs de discriminations subies par les jeunes. L'accès à l'information et aux stratégies d'orientation est souvent entravé pour les jeunes moins avantage·e·s.

Objectif de jeunesse #3



Assurer que tous les jeunes marginalisé·e·s[1] aient un **accès égal aux environnements de travail formels et non formels**, en abordant toutes les dimensions de l'inclusion.

[1] Tel qu'utilisé dans les documents officiels

Ce que dit la résolution européenne adoptée les 13-14 mai 2024

Environnements d'apprentissage inclusifs : éducation formelle et école

Promouvoir et investir dans l'éducation et le travail des jeunes afin de :

- Rendre les environnements d'apprentissage **plus accessibles et inclusifs** pour les jeunes ayant moins d'opportunités ;
- **Adapter l'éducation** aux besoins des jeunes ;
- **Accroître les collaborations** entre l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'apprentissage informel ainsi qu'avec d'autres secteurs.

La situation en France – Rapport de consultation

Obstacles à l'inclusion

Les jeunes sondé·e·s estiment que, pour les moins favorisé·e·s d'entre elleux, il sera toujours plus difficile d'avoir accès aux études supérieures.

#1 des études supérieures

#2 un logement

#3 un salaire décent

#4 un premier emploi

#5 des soins

En effet, la majorité souligne qu'en France, le système éducatif est « gratuit » mais **engendre des frais annexes** comme l'achat de fournitures ou la location d'un appartement pour faire des études supérieures. Ce sont des frais difficiles à assumer pour les plus précaires.

Les problèmes financiers, les situations de précarité et le milieu social d'origine ont été clairement identifiés comme **un frein à une éducation de qualité dans le système primaire, secondaire ou supérieur.**

Outre les frais annexes de scolarité, les jeunes évoquent également **le manque d'accès aux formations qui les intéresseraient** : manque d'accès en termes de situation géographique pour 40% d'entre eux·elles mais aussi le manque d'accès à l'information.

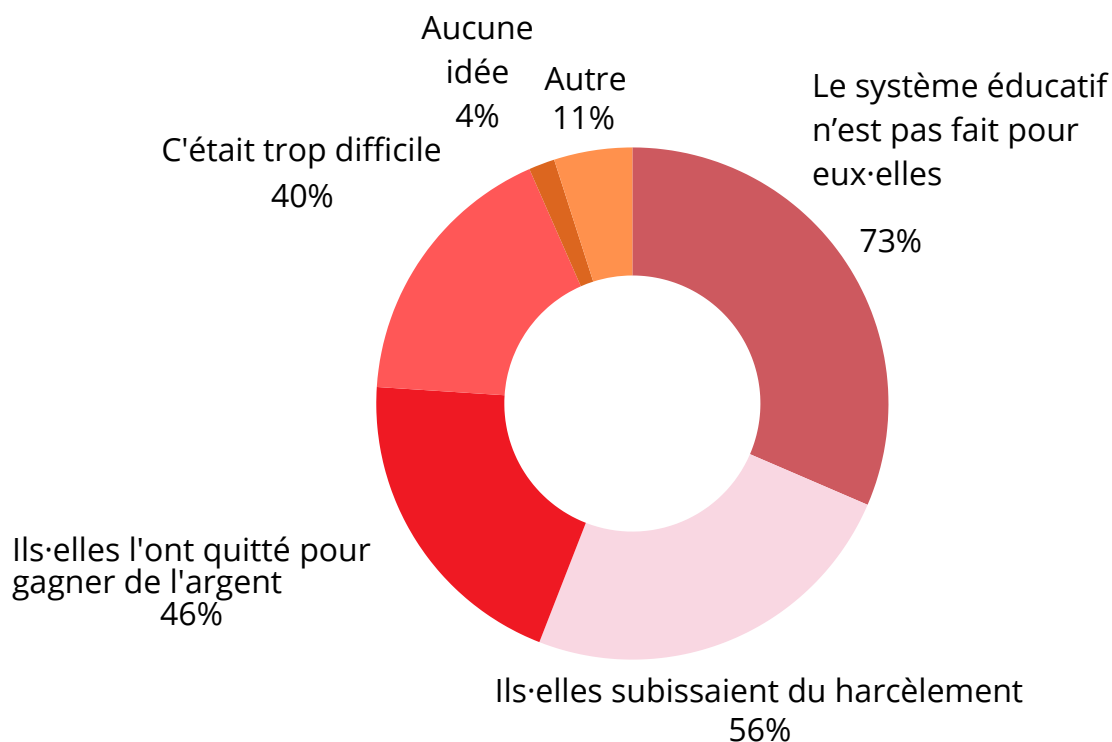
En effet, un souci de littératie entre ce qui existe en termes de formation et la visibilité des informations a été soulevé.

D'autres jeunes soulignent les problèmes **d'accessibilité en termes d'infrastructure pour les personnes en situation de handicap.**

De plus, **72,6%** estiment que si certain·e·s jeunes quittent le système éducatif, c'est que « **le système n'est pas fait pour eux·elles** ».

Cela traduit qu'il ne permet pas le plein épanouissement des jeunes dans l'apprentissage et peut s'avérer discriminant.

Pour **56,4%**, il peut s'agir également d'un problème **de harcèlement.**



Concernant l'accès aux opportunités d'emploi, une partie des jeunes interrogé·e·s explique que **l'offre de filières pour se former à certains métiers n'est pas suffisante**.

Elle ne permet pas d'exercer un emploi qui leur plait réellement, il faut **aller étudier dans des grandes villes et déménager**, il est requis d'**avoir son permis** [de conduire] pour travailler selon la région dans laquelle on habite.

En effet, certain·e·s jeunes ultra-marins soulignent **l'inefficacité des transports en commun** sur leurs territoires, ce qui rend difficile leurs déplacements de manière autonome et l'accès à certains métiers sans permis de conduire ni de voiture.

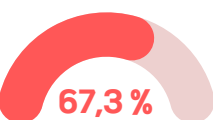
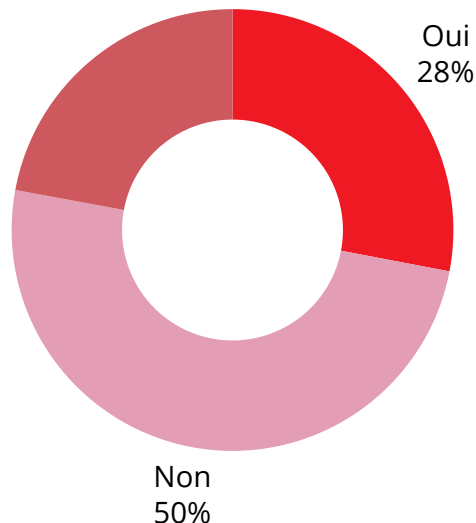
La majorité des jeunes explique qu'ils·elles peuvent avoir recours à des services pour les aider dans leur choix de métiers ou de formation comme les centres d'information et d'orientation, les missions locales, les forums des métiers et de formations.

Ils·elles expliquent néanmoins que certains **sont plus efficaces que d'autres et répartis de manière hétérogène sur le territoire**.

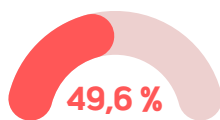
À la question :

"Avez-vous déjà eu un CDI?", la moitié des jeunes a répondu "non", ce qui est à analyser selon le profil des répondant·e·s, majoritairement toujours en études.

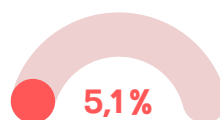
Je ne suis pas en âge de travailler
22%



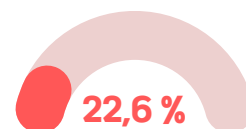
Réseau de bonnes connaissances



Diplôme supérieur



Physique de star



Autre

Soutiens identifiés

La **majorité des jeunes interrogé·e·s** a identifié certains dispositifs favorisant l'accès à une éducation de qualité.

Ils·elles évoquent les systèmes de **soutien scolaire comme le tutorat et le mentorat** afin de guider l'apprentissage mais également les programmes d'échange Erasmus +.

Pistes d'amélioration

La **majorité des jeunes** a souligné la nécessité **de promouvoir l'inclusion à l'école et au travail**. Par exemple, avoir une formation ou un cours spécifique sur l'inclusion pour lutter contre les discriminations.

Ils·elles recommandent **d'homogénéiser les établissements scolaires et supérieurs** en termes de structures pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite.

Des jeunes venant de la Martinique expriment qu'il y a une inefficacité des espaces de vie scolaire qui ne promeuvent pas assez la participation citoyenne des jeunes.

En outre, il est nécessaire d'adapter les **programmes scolaires** qui ne sont pas toujours en adéquation avec la réalité des territoires. Les cours d'histoire sont basés sur l'histoire de la France hexagonale et ne traitent que peu voire pas du tout de l'histoire coloniale et pré-coloniale.

Pistes de mise en œuvre**1. Intégrer un enseignement non formel dispensé par des ONG dans l'éducation civique formelle**

Encourager les écoles à associer des ONG dirigées par des jeunes, en collaboration avec des animateurs socio-éducatifs, à la mise en oeuvre du programme d'éducation civique à l'aide de méthodes non formelles. L'initiative devrait être soutenue par les institutions de l'UE. Il conviendrait que cet enseignement s'appuie sur le programme national et soit préparé en collaboration avec des animateurs socio-éducatifs et des enseignants. Les enseignements dispensés par ces ONG permettront aux jeunes d'acquérir des connaissances sur la société civile, leur ouvriront davantage de possibilités d'engagement et accroîtront l'inclusion sociale en offrant une expérience pratique d'apprentissage entre pairs.

Cette mesure devrait donner la possibilité de s'engager et d'acquérir des compétences pratiques grâce à l'éducation civique.

Échelle locale, nationale et européenne

2. Établir des cadres juridiques pour des organismes régionaux de représentation des étudiants qui soient inclusifs et d'ampleur nationale

Échelle locale, nationale et européenne

Les États membres devraient déployer ces cadres juridiques afin de préciser les contours de l'autogestion des étudiants, d'encourager l'engagement civique et de conférer un certain pouvoir délibératif en matière de gouvernance, pour permettre aux étudiants de devenir des acteurs importants des processus décisionnels à tous les niveaux. Ces structures doivent privilégier l'intersectionnalité dans leurs activités et dans l'ensemble de leur structure, en veillant à l'existence d'agents chargés de l'inclusion et de la diversité. Le cadre juridique doit préserver la liberté des étudiants de faire part de leurs préoccupations et de communiquer leurs réactions. Cette mesure devrait conduire à un renforcement de la représentation, de l'autonomie et de la participation des étudiants, ainsi que de leur confiance démocratique.

3. Améliorer les pratiques de lutte contre la discrimination dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP)

Échelle locale, nationale et européenne

Il y a lieu de mettre en place des systèmes de soutien aux étudiants à la recherche d'un stage en milieu professionnel, dont le parcours dans le cadre des procédures de recrutement en apprentissage devrait être facilité par les actions suivantes:

Mettre en oeuvre des mesures juridiquement contraignantes de lutte contre la discrimination, à inclure dans les accords entre les établissements d'EFP et les entreprises proposant des apprentissages;

Exiger des employeurs qu'ils enregistrent les apprentis auprès de l'assurance de responsabilité civile professionnelle;

Anonymiser les procédures de candidature pour les apprentis à la recherche d'un stage, afin que leur identité (par exemple leur sexe, âge, origine ethnique, handicap) ne constitue pas une cause de discrimination.

Cette mesure devrait entraîner une réduction du risque de discrimination dans les procédures de recrutement et dans le cadre des stages professionnels pour les apprentis relevant de l'EFP..



4. Initiatives éducatives conjointes avec des élèves d'horizons divers

Échelle locale et nationale

Les jeunes issus d'horizons divers, y compris les jeunes moins favorisés, devraient collaborer à des initiatives conjointes dans des contextes non formels (par exemple dans le cadre d'une coopération entre des établissements d'éducation spécialisée et d'autres écoles). Les écoles devraient organiser des activités conjointes poursuivant un objectif unique, dont le déroulement soit axé sur l'apprentissage entre pairs. Ces activités lèvent les obstacles qui empêchent les jeunes d'interagir et de s'enrichir mutuellement. Le financement est essentiel pour que tous les jeunes bénéficient d'une chance équitable de participer.

Cette mesure devrait déboucher sur un partage d'expériences, sur une meilleure connaissance des différents groupes de jeunes et sur une meilleure compréhension entre eux.

5. Rationalisation du financement en faveur des jeunes moins favorisés en matière d'éducation

Échelle locale, nationale et européenne

Allouer un financement spécifique en vue de mettre en place, dans les établissements d'enseignement, des programmes de soutien pour les apprenants désavantagés à plusieurs titres, à tous les stades de l'enseignement. Ce financement sera affecté à des services de soutien sur mesure, y compris la fourniture de technologies d'assistance et le développement d'infrastructures permettant de répondre aux besoins divers de ces apprenants en matière d'accès.

Cette mesure devrait permettre d'améliorer l'accès à l'éducation et la réussite pour les apprenants marginalisés.

6. Formation continue des enseignants en matière d'inclusion

Échelle locale, nationale et européenne

Créer des projets Erasmus+ spécifiques de formation des formateurs en matière d'inclusion et de diversité pour les enseignants, qui partagent ensuite leurs connaissances et leurs compétences avec leurs pairs dans leur(s) école(s). Mettre en place des programmes nationaux/régionaux permettant aux écoles d'échanger et d'évaluer leurs pratiques en matière d'inclusion et de diversité. Il s'agit de permettre aux écoles d'améliorer leur approche en matière d'inclusivité et de diversité, et de les encourager à mener une réflexion continue sur leurs propres pratiques

Cette mesure devrait permettre aux enseignants d'acquérir une meilleure compréhension de l'inclusion et des compétences pertinentes.